



Le
CALACS

centre d'aide et de lutte

vous parle de

**La violence sexuelle
faite aux femmes vivant
avec un handicap**



Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Châteauguay est fier de vous présenter ce bulletin spécial sur la violence sexuelle et les femmes vivant avec un handicap.

Le CALACS, engagé dans sa communauté depuis 29 ans déjà, est présent dans le but d'offrir des services d'aide aux adolescentes de 14 ans et plus et aux femmes adultes ayant vécu une agression à caractère sexuel. Que ce soit pour de l'écoute téléphonique, des rencontres de suivis, les groupes de soutien ou de l'accompagnement dans les démarches médicales ou judiciaires, le centre est là pour soutenir les femmes agressées sexuellement, que cette agression soit récente ou passée. Le travail du centre ne serait pas complet s'il n'offrait pas d'activités de prévention dans le milieu scolaire ou auprès de divers milieux et intervenantEs. Avec les années, **le CALACS** a développé un programme de prévention intitulé J'AVISE – Jeunes en Action contre la Violence Sexuelle. Le dernier volet de travail repose sur la défense des droits et des intérêts des femmes agressées sexuellement. Ce volet se veut incontournable afin d'offrir aux femmes agressées sexuellement l'information la plus juste sur leurs droits et leurs recours dans leurs diverses démarches. Le travail que nous faisons à ce chapitre vise également à outiller les intervenant-es susceptibles d'accueillir ces femmes au moment de dénoncer ou dévoiler leur situation (ex. : police, hôpital).

Le CALACS a vu le jour PAR et POUR des femmes. Il se veut inclusif et respectueux des besoins de toutes les femmes, spécialement celles étant plus vulnérables à la violence sexuelle. Le centre s'est vu plus particulièrement confronté, dans les dernières années, à la réalité et aux besoins des femmes vivant avec un handicap. Le fait que les femmes vivant avec un handicap sont deux à trois fois plus à risque d'être agressées sexuellement que les femmes qui n'ont pas de handicap (O'Toole, 1990) nous a insufflé un sentiment d'urgence... d'urgence d'AGIR. Le centre se mobilise donc afin d'aborder le sujet délicat de la violence sexuelle faite aux femmes vivant avec un handicap et de voir tomber d'autres tabous.

Ce bulletin spécial se veut, vous l'aurez compris, un tremplin en vue d'aborder le sujet de la violence sexuelle faite aux femmes handicapées. Il se veut aussi une vitrine pour certains groupes de la région qui interviennent auprès des personnes handicapées afin de parler du travail qu'ils font inlassablement au quotidien. Des femmes engagées socialement, vivant avec un handicap, ont aussi voulu joindre leur voix à ce bulletin dans le but de partager leur expérience. Une place a également été faite à d'autres **CALACS** qui ont su, à travers les dernières années, adapter leur travail avec et pour les femmes vivant avec un handicap.

En terminant, il faut bien le souligner... Ce bulletin n'a pas la prétention de répertorier tout l'excellent travail qui est fait auprès des personnes handicapées sur notre territoire ni de faire une place à toutes les luttes menées en matière, par exemple, d'accessibilité concernant les personnes vivant avec un handicap. Ce bulletin propose un angle éditorial qui colle à la mission et à l'expertise de l'organisme.

Bonne lecture!

Chantal Robitaille

Pour l'équipe de travail et la Collective administrative du CALACS



Historique du CALACS

En 1977-1978

- En avril 1977, quelques femmes anglophones soutenues par Alice Herscovitch, organisatrice communautaire au CLSC Châteauguay mettent sur pied une ressource pour venir en aide aux victimes de viol dans notre région. À ce moment-là, le constat était que le système judiciaire n'assurait ni la protection, ni le droit à la sécurité et à la liberté des femmes, qu'il ne reconnaissait aucunement toute la gravité des agressions sexuelles et encore moins les conséquences psychologiques et physiques. La police jugeait trop souvent les "cas de viol" comme non fondés; des hôpitaux refusaient des femmes ayant été violées; les services sociaux percevaient les femmes agressées sexuellement comme s'il s'agissait d'une clientèle marginale. Enfin, la population en général entretenait de nombreux préjugés à l'égard des agressions à caractère sexuel, mais également à l'égard des femmes qui en sont les principales victimes.

En avril 1979

- En avril, le centre voit le jour, il s'incorpore sous le nom de « Centre d'aide aux victimes de viol ».
- Il y a alors l'organisation de soirées d'information et de films.
- Puis s'organisent des ventes de cuisson, des soupers-bénéfiques et des bazars afin de recueillir l'argent nécessaire pour payer la ligne d'affaires, la papeterie et les fournitures de bureau ainsi que les frais de déplacement des bénévoles allant, à l'époque, de Valleyfield à Longueuil, en passant par Ormstown et Huntingdon.
- Puis à la fin de cette première année, le centre modifie son nom et devient « Centre d'Aide et de Prévention d'Assauts Sexuels (CAPAS) ». Ce nom est plus « positif » en enlevant le mot « victime » et il souligne l'engagement du centre au niveau du volet « éducation-sensibilisation ».

C'est à ce moment également que le centre élargit sa mission en offrant des services d'aide dans une perspective féministe et s'engage dans un travail d'éducation, de sensibilisation et de lutte dans la communauté, et ce, dans le but d'apporter des changements au niveau des attitudes et des comportements entourant les agressions à caractère sexuel.

- Par son engagement et son implication, le centre contribuera à la formation du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, et ce, en concertation avec les CALACS de Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières.

En 1980

- Le service d'écoute téléphonique et de crise est ouvert. Le CLSC Châteauguay offre gratuitement un local et le service est assumé par des bénévoles, à raison de 3 heures tous les soirs de la semaine.
- Peu de temps après, le service de ligne d'urgence 24/7 verra le jour afin d'offrir une alternative aux besoins des femmes.

En 1981

- En mars, le centre obtient sa 1^{ère} subvention « Canada au Travail » qui permet l'embauche de deux travailleuses, ce qui assure une « permanence » au centre.

En 1982

- LE CAPAS a été l'initiateur de la première Journée d'action contre la violence faite aux femmes (JACVFF) qui, à cette époque, s'appelait « La rue, la nuit, femmes sans peur ». Durant 15 ans, le centre sera l'organisateur principal de cette journée d'action.
- Le CAPAS initie et supporte le groupe « On se garde nos enfants ».

En 1983

- Il y a augmentation substantielle des demandes d'aide. Pour la première fois,

le CAPAS obtient une subvention du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, ce qui permet de développer les services et les activités du centre.

- C'est aussi cette année-là que le CAPAS a débuté des animations à la Polyvalente Louis-Philippe Paré (LPP) dans tous les groupes d'élèves de niveau secondaire V.
- Le CAPAS initie et supporte un nouveau CALACS à Valleyfield afin que les femmes de cette région puissent également avoir des services d'aide.

En 1984

- Après plusieurs actions de dénonciation, la municipalité sollicite notre participation pour élaborer une réglementation municipale en matière d'étalage d'imprimés et d'objets à caractère érotique pour ne pas dire pornographique... De ce travail en est résultée une réglementation avant-gardiste qui fut adoptée la même année. Cette réglementation servira de modèle à d'autres municipalités soucieuses du respect de ces concitoyennes et, plus largement, des femmes.
- Le CAPAS intègre dans ses services le Programme de prévention ESPACE (1984 à 1990). Puis à partir de 1990, ESPACE prend son envol et devient un groupe autonome.

En 1988

- Le CAPAS s'implique dans l'implantation d'un centre d'hébergement pour les femmes (La Re-Source).
- C'est également dans les années 80 que le centre contribuera à élaborer, avec l'aide du CLSC Châteauguay, un protocole d'accueil et d'examen médico-légal pour les femmes agressées sexuellement.

En 1989-1990

- Dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes, le CAPAS organise une tournée des dépanneurs de Châteauguay afin de

30 ANS DÉJÀ... Une belle histoire... plusieurs faits saillants et que de belles réalisations!

vérifier si la nouvelle réglementation municipale sur l'affichage de la documentation pornographique est appliquée. C'est donc revêtu d'un long manteau et d'un chapeau couvrant partiellement les yeux, tel un inspecteur, que les travailleuses du centre et les militantes visitent les dépanneurs.



En 1992-1993

- Le portrait du centre change. Il fait face à de plus en plus de demandes d'aide. La difficulté de couvrir les heures de la ligne 24/7 ainsi que la diminution de l'utilisation de ce service par les femmes se fait sentir. Ce n'est pas sans émotion que le centre met un terme au service 24/7 après 12 ans d'existence et de maintien par des militantes.
- Le milieu des années 90 amène son lot de changement. Un vent de réforme a soufflé sur les services de santé et de services sociaux... C'est dans ce contexte que le centre s'est joint à différents groupes communautaires de la région pour former la Table des organismes communautaires de la sous région de Châteauguay (TOC). Des enjeux en lien avec la reconnaissance et l'autonomie des groupes communautaires prévalaient.
- C'est en 1993 que le centre adoptera son premier contrat de travail et qu'il mettra sur pied un centre de documentation à la disposition des militantes, des membres et des femmes en suivi.

En 1993-1994

- Le centre met sur pied un groupe de soutien hebdomadaire qui permet aux femmes de briser leur isolement et de favoriser les échanges, le soutien et la solidarité féminine.

En 1996

- Une subvention de 3 ans nous est accordée par la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux (RRSSS) de la Montérégie dans le cadre de son programme « Politique de la Santé et du Bien-Être », afin de développer des outils d'animation et d'intervention ciblant les jeunes en milieu scolaire. Le projet J'AVISE (Jeunes en Action contre la Violence Sexuelle) voit le jour dans une approche globale d'intervention incluant les trois volets d'activités du centre (aide, éducation/sensibilisation et lutte) en se basant essentiellement sur l'expérience de ce dernier en matière de prévention auprès des jeunes.
- Le premier Groupe Action-Prévention (GAP) formé d'ados voulant agir contre la violence sexuelle est implanté à l'école Louis-Philippe Paré.

En 1998

- Le CAPAS et 10 autres centres d'aide au Canada reçoivent une subvention fédérale du Ministère de la Justice afin d'effectuer une recherche pan-canadienne portant sur le traitement des femmes victimes de violence sexuelle ayant fait une incursion dans le système judiciaire. Le rapport « Les promesses faites par le Canada : La charte et la violence faite aux femmes » a été publié des suites de ce projet en 2004.
- Le centre travaille en partenariat sur deux ententes d'aide psycho-sociale et d'accompagnement socio-judiciaire. La première vise les victimes de violence conjugale et la seconde les femmes adultes agressées sexuellement.

En 2001

- En mai, les travailleuses et les membres de la collective se sont réunis en vue de discuter des orientations et des priorités à donner aux dossiers du CAPAS. Fortes de cette rencontre, des orientations d'action quadriennales sont établies. Dès lors, le centre réaffirme sa mission

et ses orientations de base ensouhaitant, par ailleurs, s'attarder aux préoccupations reliées à :

- l'accessibilité des services et des activités;
- la défense des droits des femmes agressées sexuellement;
- l'inclusion et la représentativité de toutes les femmes au sein de l'organisme.
- L'année 2001 représente une année marquante au niveau du financement du CAPAS. Pendant plusieurs mois, le centre collabore intensivement avec le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) pour effectuer un travail majeur de représentation principalement au niveau du gouvernement provincial dans le but d'améliorer le financement et le développement du réseau des CALACS. Les résultats sont positifs et nous voyons notre situation financière consolidée, nous permettant ainsi l'augmentation des ressources humaines ce qui contribue conséquemment à résoudre certaines des difficultés auxquelles notre centre fait face.

En 2002

- Les deux guides J'AVISE (Jeunes en Action contre la Violence Sexuelle) sont enfin publiés aux Éditions St-Martin. C'est une belle et grande réalisation dont toute l'équipe du CAPAS est fière.

Ces deux guides "Prévenir les agressions à caractère sexuel" dont le Volet I est un guide d'animation et dont le volet II est un guide d'intervention, visent à faire en sorte que différents partenaires et/ou milieux aient les outils nécessaires pour faire de la prévention auprès des jeunes en matière de violence sexuelle.

En 2003

- Le contexte social et politique nous amène à travailler de façon plus soutenue avec nos différents partenaires provinciaux et régionaux. L'axe de défense des droits des femmes que nous représentons est

privilegié de même que notre préoccupation des problèmes particuliers vécus par les femmes davantage discriminées telles que les femmes handicapées, les femmes des communautés culturelles, etc.

En 2004-2005

- Un premier Colloque Jeunesse est initié par la Table Jeunesse à laquelle nous participons activement. Nous avons grandement contribué à l'organisation.
- Une subvention de la Fondation Canadienne des Femmes (FCF) nous permet de mettre en branle plusieurs projets avec le Groupe Action Prévention à l'école Louis-Philippe Paré.

En 2005-2006

- Le CAPAS souligne son 25e anniversaire par... un changement de nom et d'image. Le CAPAS devient donc le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Châteauguay. Nous avons choisi de porter le nom de CALACS Châteauguay par geste de solidarité avec les autres centres du même nom du Québec, regroupés sous la bannière du Regroupement québécois des CALACS. Ce choix repose également sur le besoin de tenter une certaine uniformisation des acronymes portés par les ressources travaillant spécifiquement sur la problématique des agressions à caractère sexuel.

L'image qui a été choisie par le centre vient d'une création de Stéfani Paquin, graphiste. Stéfani a réalisé à coups de crayons et de pinceaux une toile qu'elle a nommée « Vertige ». Elle symbolise la justice, la recherche d'équilibre personnel ainsi que la reprise de pouvoir. La justice pour l'importance de dénoncer les crimes d'agressions à caractère sexuel et le travail du centre en matière de défense des droits et des intérêts des femmes agressées sexuellement qui choisissent d'entrer dans le parcours judiciaire; la recherche d'équilibre personnel à l'image des femmes qui viennent au centre et dont un des besoins fondamentaux vise à retrouver un mieux-être des suites des

agressions qu'elles ont subies; la reprise de pouvoir parce que les femmes qui ont été agressées ont subi un geste de violence, d'abus de pouvoir et d'atteinte à leur intimité et leur intégrité sans leur consentement.



- Dans le cadre du dossier Femmes davantage discriminées et autochtones (FDD-A) qui regroupe les lesbiennes, les femmes immigrantes et réfugiées, les femmes vivant avec un handicap physique ou intellectuel et les femmes autochtones, nous avons amorcé des discussions afin de cibler un groupe en particulier pour mettre toute notre énergie au développement de services spécifiques et à l'inclusion de ces femmes dans nos structures.
- Nous avons offert du soutien à d'autres milieux de notre territoire pour implanter le programme J'AVISE dans leur région. Il s'agit du CALACS de l'Ouest de l'Île, du CALACS de Granby et de la Santé Publique de Valleyfield.
- Les ados du Groupe Action-Prévention conçoivent et confectionnent un jeu géant « Serpents et Échelles » servant à faire de la sensibilisation auprès de leurs pairs. Ce sont les participantEs qui sont les pions. Ils doivent répondre à des questions portant sur la violence sexuelle pour participer au jeu. Le dévoilement a été fait devant la direction de l'école, les médias, des partenaires du milieu et des jeunes qui ont contribué à sa réalisation.
- L'équipe des travailleuses et les membres de la collective ont travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan d'action quadriennal (2006-2010) qui repose sur des valeurs transversales qui

guident le centre dans son travail quotidien et qui sont : la défense de droits, le changement social, l'accessibilité, l'équité et l'égalité.

- La première travailleuse embauchée au CALACS a cumulé cette année, 25 ans de service. Une fête a été organisée pour souligner son engagement et son implication indéfectibles au centre.

En 2006-2007

- Le CALACS élabore un « kit d'accompagnement médical » sur les étapes de l'intervention en centre hospitalier désigné auprès des victimes d'agression sexuelle, des choix qui s'offrent à elles et de leurs droits ainsi que des documents d'informations et de soutien s'adressant aux femmes elles-mêmes et à leurs proches.
- Un sondage est fait auprès de nos membres pour connaître leur intérêt au niveau de leur implication, des activités organisées par le centre, pour connaître les sujets qui les intéressent pour notre bulletin interne De Connivence. C'est un outil qui nous a apporté certaines pistes de réflexion et d'action.
- Nous avons été très actives en vue de faire valoir le plan de développement et de consolidation des CALACS et du RQCALACS ce, tant localement que régionalement.

En 2007-2008

- Plusieurs rencontres concernant notre rôle d'accompagnement médical et judiciaire ont été réalisées auprès des enquêteurs dans les postes de police de notre territoire et auprès du personnel de l'urgence à l'Hôpital Anna-Laberge.
- À titre d'expérimentation, nous avons offert des animations J'AVISE dans les classes de secondaire II à l'École des Timoniers. Cela s'est avéré très positif.
- Dû au dévoilement d'une personnalité connue et du procès qui s'ensuit, nous avons été très présentes dans les médias. Il va sans dire que ce procès fortement médiatisé a amené une hausse considérable des demandes d'aide et plus particulièrement de femmes désirant dénoncer leur agresseur et entamer les procédures judiciaires.

- Le dossier « femmes davantage discriminées et autochtones » est devenu une priorité au centre. L'objectif étant d'améliorer l'inclusion et la représentativité de toutes les femmes au CALACS. Nous avons fait des avancées significatives cette année dans la mesure où nous avons déterminé le groupe cible (nous trouvons important de consacrer nos énergies à un seul groupe dans un premier temps; nous avons ainsi à faire un choix entre les lesbiennes, les femmes immigrantes et réfugiées, les femmes vivant avec un handicap physique ou intellectuel et les femmes autochtones) avec lequel nous allions intensifier nos actions d'inclusion : les femmes vivant avec un handicap physique. Une série de facteurs a fait en sorte que notre choix s'arrête sur ce groupe particulier, entre autres, sa grande vulnérabilité à la violence.
- Le GAP (groupe Action-Prévention) a levé dans les voiles... et les jeunes s'impliquent dans plusieurs actions telles que :
 - Entrevues accordées au magazine Authentique et au journal étudiant Vision;
 - Conception d'un chandail identifiant le GAP;
 - Animation et co-animation en français et en anglais avec le jeu « Serpents et Échelles »;
 - Écriture, composition et enregistrement d'une chanson intitulée « La fille sur trois » qui est en lien avec les agressions sexuelles, ses conséquences et de l'importance de briser le silence.



- Nous avons finalisé notre travail pour ce qui est de l'Entente de partenariat pour l'aide psychosociale et l'accompagnement socio-judiciaire des femmes

adultes agressées sexuellement. Le document final étant terminé et approuvé, la signature officielle a eu lieu en juin et la conférence de presse en octobre 2007 avec les partenaires du milieu.

- Un projet en lien avec l'inclusion des femmes handicapées et la vie associative au centre, est élaboré et soumis au Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ). Notre projet est retenu et nous obtenons une subvention avec laquelle nous avons élaboré des activités de sensibilisation portant sur la violence sexuelle et femmes vivant avec un handicap physique, un dépliant de sensibilisation et un bulletin spécial.

En 2008-2009

- Le nombre de femmes en liste d'attente pour participer au groupe de soutien, fait en sorte que, pour une première fois, le CALACS prend la décision d'offrir deux groupes de soutien.
- De plus en plus de femmes font appel à notre service d'accompagnement judiciaire.
- Le CALACS s'implique grandement dans la réorganisation de notre regroupement provincial.
- Nous avons obtenu une subvention de la Fondation canadienne des femmes (FCF) nous permettant de travailler au développement du GAP.

Pour ce qui est de l'avenir...

L'histoire laisse entrevoir que la trame de fond de nos luttes restera la même, vu la présence et la persistance des préjugés entourant la problématique des agressions sexuelles. Afin d'offrir une réponse sociale adéquate à ce problème, à la fois à la mesure des besoins réels des femmes agressées sexuellement et des luttes à mener en vue de contrer cette violence, nous croyons devoir maintenir le cap quant à nos orientations de base tout en sachant savoir faire preuve d'ouverture dans la mutation, la transformation et l'évolution nécessaires de nos services et de nos activités.

Faut-il se rappeler que la lutte contre les

agressions à caractère sexuel, ça regarde tout le monde. Nous ne pouvons mener la lutte seule et n'avons pas cette prétention non plus... nous sommes tous concernés!

Nous souhaitons que les militantes et les employées continue d'apporter chacune leur couleur spéciale au centre par la richesse de leurs réflexions et de leurs expériences. C'est grâce à l'implication et à la solidarité des femmes de notre communauté que l'oeuvre amorcée par les pionnières se poursuivra.

Merci à celles qui ont permis au centre d'ÊTRE;

à celles qui ont travaillé pour qu'il puisse RESTER;

et à celles qui s'investissent dans son DEVENIR.

EN RÉSUMÉ :

Beaucoup de choses ont été faites depuis 30 ans. Plus de 29 000 personnes ont été visitées dans le cadre d'activités d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire, plus particulièrement. Au-delà de 3 000 femmes ont utilisé les services d'aide totalisant 19 400 interventions de suivi.

Au plan socio-politique, les femmes se sont organisées et ont mis la problématique sur la place publique; elles ont brisé le silence. Les gouvernements ont été interpellés; ils ont pris des engagements et mis en place des politiques d'intervention. Nos grandes institutions ont opéré un certain nombre de changement. Notre société tolère moins cette forme de violence.

Notre but est ultimement d'enrayer les agressions sexuelles. Pour y arriver, l'aspect « aide », « éducation et prévention » et lutte doivent se retrouver côte à côte et en interaction continuelle.

Voilà ce qui en est de l'histoire du CALACS Châteauguay.

Carole Cayer
Pour l'équipe de
CALACS Châteauguay



Projet RABQ



Après avoir identifié sa volonté d'être plus pro-actif dans l'inclusion des femmes vivant avec un handicap, le CALACS Châteauguay a voulu se donner de plus grands moyens d'action. C'est pourquoi, dans la dernière année, il a choisi de cogner à la porte du Réseau d'action Bénévole du Québec (RABQ) en déposant une demande de projet.

Le projet avait pour objectif de rendre plus visible notre organisme aux femmes vivant avec un handicap physique et leur donner le goût de s'impliquer dans un organisme travaillant à la lutte contre les agressions à caractère sexuel, agressions auxquelles elles sont particulièrement vulnérables.

Il visait, plus concrètement, à offrir aux femmes vivant avec un handicap un lieu d'implication sociale, un lieu d'apprentissage et de reconnaissance de leurs capacités, un lieu où elles pourraient contribuer à des réalisations et des projets concrets en lien avec la problématique des agressions à caractère sexuel. Pour ce faire, nous souhaitions rencontrer des intervenantEs oeuvrant dans des groupes travaillant auprès des personnes handicapées et, par cette entremise, des femmes vivant avec un handicap.

Nous voulions les rencontrer en vue de mieux comprendre leur travail et la réalité quotidienne de ces femmes et, à notre tour, leur parler de la violence sexuelle faite aux femmes handicapées. Du travail préalable devait toutefois être fait avant de faire le grand saut. En collaboration avec une femme de notre communauté et

vivant avec un handicap visuel, nous avons commencé par élaborer un outil d'animation sur la problématique puis, dans un deuxième temps, nous avons sollicité les divers groupes de notre milieu travaillant auprès des personnes vivant avec un handicap pour leur proposer une activité de sensibilisation.

Des intervenantes du Service de développement et d'employabilité de la Montérégie, de l'Institut Nazareth et Louis Braille, des participantEs de l'atelier de dessin du CLSC Châteauguay ainsi que des jeunes impliquéEs dans la lutte contre la violence sexuelle d'une école secondaire ont demandé à nous rencontrer.

C'est avec plaisir que nous avons animé ces rencontres auprès de plus de 70 personnes.

Nous avons aussi travaillé à l'élaboration d'un dépliant de sensibilisation sur cette problématique. Nous y présentons l'organisme et y abordons sommairement les différentes formes de violence sexuelle, les facteurs de vulnérabilité et les obstacles à la dénonciation.

Bien que nous aurions aimé avoir terminé cet outil en temps pour les animations, ce ne fut pas possible. Il a donc été remis dans les groupes travaillant auprès des personnes vivant avec un handicap de notre territoire et nos collaborateurs.

En cours de route, le projet a connu quelques soubresauts. Malgré nos bonnes intentions, il était plus ou moins réaliste que, d'un même coup, des femmes vivant avec un handicap apprennent l'existence de notre organisme, souhaitent s'y impliquer et s'engagent dans la lutte contre cette violence. Force était d'ad-



CALACS
CHATEAUGUAY

Centre d'Aide et de Lutte contre
les Agressions à Caractère Sexuel
Sexual Assault Centre

La violence sexuelle
faite aux femmes vivant avec un handicap

Sexual violence
against women with disabilities



C'est pourquoi l'organisme s'est tourné vers la réalisation du présent bulletin spécial en vue de mettre en lumière la problématique de la violence sexuelle faite aux femmes handicapées. Le but est de pouvoir entrer en contact avec tous les intervenantEs concernés de près ou de loin par la situation des personnes handicapées et toutes les personnes, hommes ou femmes avec ou sans handicap mais tous concernés par le mieux-être des personnes vivant avec un handicap.

Au bout du compte, nous sommes fières de la réalisation du projet et d'avoir su l'ajuster afin de le rendre plus réaliste et réalisable. Nous souhaitons poursuivre le travail amorcé et faire en sorte que le centre soit plus visible, mieux connu et pourquoi pas, devenir prochainement un lieu d'appartenance pour les femmes qui souhaitent agir pour contrer la violence sexuelle.

Nous profitons de l'occasion pour remercier le RABQ de son support financier.

Chantal Robitaille
Pour l'équipe de travail

mettre que nous avons plus de travail à faire pour nous faire connaître auprès des groupes concernés et de ces femmes.

Aussi, bien qu'il est difficile pour toutes les femmes de dévoiler une situation d'abus ou d'agression sexuelle, cela semble d'autant plus difficile pour les femmes vivant avec un handicap tant les préoccupations liées à leurs besoins essentiels (se nourrir, se vêtir, se laver, prendre sa médication, etc.) sont fondamentales et incontournables. Cet état de fait ne facilite pas les contacts ou leur association, comme membre ou militante, avec le centre.

ACTIVITÉS

DE SENSIBILISATION

SUR

LA VIOLENCE SEXUELLE

FAITE

AUX FEMMES HANDICAPÉES

Le **CALACS** offre des rencontres de sensibilisation sur le sujet de la violence sexuelle vécue par les femmes handicapées. Elles peuvent s'adresser aux intervenantEs ou encore à la clientèle de votre groupe. La durée de l'activité est variable et peu s'adapter à vos besoins.

L'activité aborde la problématique de la violence sexuelle (définition, formes, conséquences, ampleur) et fait le lien avec le handicapisme (barrières, facteurs de vulnérabilité, obstacles au dévoilement). Des mesures de prévention, d'action et de mobilisation sont également proposées en vue d'agir sur cette réalité.

*Contactez-nous pour plus
d'information : 450-699-8258*



La violence sexuelle

faite aux femmes vivant avec un handicap

Selon les plus récentes estimations de l'Office des personnes handicapées du Québec (2007), 122 870 personnes vivent avec une incapacité en Montérégie. Parmi elles, 65 230 sont des femmes de 15 ans et plus. Parmi elles, 54 140 femmes (83 %) feront l'objet d'une agression à caractère sexuel pendant leur vie (Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). C'est impensable...

Les agressions à caractère sexuel

Mais qu'entend t-on au juste par « agression à caractère sexuel » ? L'agression sexuelle, le viol, l'inceste, les attouchements, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, les appels obscènes en sont autant de formes différentes.

On peut considérer également le fait de refuser l'expression de la sexualité de l'autre, de refuser de donner une éducation sexuelle ou encore de violer l'espace ou la vie privée au moment du bain, par exemple, comme d'autres manifestations de violence sexuelle.

Selon l'Institut Roeher (1995), le British Columbia Institute Against Family Violence et al., (2001) et l'Action des femmes handicapées de Montréal (1992), l'avortement, l'obligation de contraception ou de stérilisation forcés s'inscrivent comme des formes de violence sexuelle à ne pas oublier.

Facteurs de vulnérabilité

Les femmes handicapées sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Plusieurs facteurs socio-culturels ou environnementaux peuvent contribuer à cet état de fait. D'abord, les mythes et les préjugés à l'égard des femmes vivant avec un handicap sont tenaces. Socialement, on leur accole souvent un statut

Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté ou malgré l'absence de consentement de la personne en utilisant le chantage, l'intimidation, la manipulation, la menace, les privilèges, les récompenses, la violence physique, psychologique ou verbale.

d'infériorité par rapport aux personnes sans handicap. On les croit souvent moins intelligentes. Dans une société prônant la performance, leurs limitations semblent souvent un désavantage insurmontable. Ces croyances confèrent, parfois insidieusement, parfois visiblement, plus de pouvoir aux personnes sans handicap et légitiment le rejet des personnes handicapées des sphères sociales, démocratiques et professionnelles.

Dans un autre ordre d'idées, il n'est pas rare que l'on colporte les préjugés à l'effet que les femmes handicapées sont des êtres soit asexués, assoiffés de sexe ou encore insensibles à la violence. Ces jugements contribuent également à leur victimisation.

« La pauvreté et le sous-emploi sont aussi des facteurs qui limitent sérieusement l'accès des personnes handicapées aux ressources financières. Cette insuffisance de ressources financières occasionne une importante dépendance envers les soignants, les membres de la famille et les conjoints, dépendance qui limite les possibilités d'échapper à une situation de violence » (*British Columbia Institute Against Family Violence et al., 2001 In CALACS Victoriaville, 2007*).

L'absence d'éducation sexuelle ou d'informations sur la sexualité ouvre la porte à la violence sexuelle. Dans un contexte de soins, il peut être fort difficile pour une femme de reconnaître un contact approprié d'un contact intrusif ou d'une agression à caractère sexuel !

« L'isolement social, sous toutes ses formes, contribue au taux élevé de violence envers les femmes (écoles, emplois, transports spéciaux, placements en établissements, accès limité aux services et installations de la collectivité) » (*British Columbia Institute Against Family Violence et al., 2001 In CALACS Victoriaville, 2007*). « Cette ghettoïsation crée peu d'occasions pour que les personnes ayant des incapacités développent leurs aptitudes sociales grâce à des interactions sociales normales » (*Institut Roeher, 1995 In CALACS Victoriaville, 2007*). L'absence de vie privée est un autre facteur qui augmente le risque d'agression. Dans plusieurs établissements ou foyers de groupes, les femmes handicapées n'ont pas le droit d'avoir une chambre privée ni de verrouiller leur porte » (*British Columbia Institute Against Family Violence et al., 2001 In CALACS Victoriaville, 2007*).

« Un des facteurs les plus importants concernant l'incidence de la violence envers les femmes handicapées est l'extension de la famille de ces femmes. Les femmes handicapées sont en position de dépendance vis-à-vis plusieurs personnes. Leur « famille » inclut non seulement les parents et le conjoint mais aussi les amis, les voisins, les dispensateurs-trices de soins et [plusieurs professionnels (infirmièreS, enseignantEs, travailleurs sociaux, interprètes, chauffeurs, médecins, etc.) Les soignants, rémunérés et non rémunérés, qui prodiguent des soins aux

femmes handicapées ont accès à leur domicile, à leur argent, à leurs clés et leur corps, ce qui augmente les risques d'abus en tout genre et d'agression sexuelle» (CALACS Victoriaville, 2007).

«Enfin, il semble important de souligner que ce n'est pas la nature de l'incapacité comme telle qui augmente le risque d'agression mais bien la perception de l'agresseur de la vulnérabilité de la femme en fonction de son handicap. Par exemple, les femmes ayant une incapacité motrice peuvent être considérées comme des «proies faciles». Également, les femmes ayant des troubles de la communication ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour dénoncer une situation de violence ; leur tableau de communication peut ne pas faire référence aux parties du corps ou autres réalités leur permettant de décrire la situation qu'elles vivent (British Columbia Institute Against Family Violence et al., 2001 In CALACS Victoriaville, 2007).

(CALACS Victoriaville, 2007).

Conséquences

Les conséquences des agressions à caractère sexuel sont multiples, tant au niveau psychologique que physique : culpabilité, honte, perte d'estime de soi, perte du sentiment de sécurité, perte d'appétit, etc.

Les femmes vivant avec un handicap et victimes d'une agression sexuelle peuvent développer, des suites de cet événement traumatisant, des difficultés à entrer en relation avec les autres, à faire confiance aux autres. La peur peut également s'installer et limiter leurs sorties à l'extérieur, ce qui évidemment atteint leur qualité de vie à tous les niveaux.

Obstacles à la dénonciation

Le fait de dévoiler ou de dénoncer une agression sexuelle n'est pas facile. Les plus récentes statistiques policières indiquent que seulement 10% de ces crimes seraient dénoncés. C'est dire que 90% des personnes n'osent pas et n'oseront jamais dénoncer à la police voire même dévoiler à un ami ou proche parent leur secret.

Il y a plusieurs obstacles au dévoilement d'une situation de violence et compte tenu de leurs conditions de vie, les femmes handicapées peuvent voir ces obstacles comme étant encore plus grands. Le fait de connaître l'agresseur en est un fort important. Quand on sait que plus de 50% de la violence faite aux femmes handicapées est perpétrée par trois groupes d'agresseurs : les membres de la famille, les prestataires de soins rémunérés et les autres personnes handicapées (surtout celles qui résident avec leurs «victimes» dans des établissements de services), on ne s'étonne pas qu'elles taisent pour la grande majorité leur situation.

Le fait d'être dans une situation financière précaire, d'avoir de la difficulté à obtenir du soutien de son entourage, l'isolement, la peur de perdre des services essentiels à son bien-être, de perdre des relations affectives importantes, de perdre ses enfants, la peur d'être placées en institution, les difficultés de communication peuvent également représenter des barrières importantes au dévoilement.

Des pistes de solution

Bien que le portrait soit désolant, nous pouvons améliorer la situation des femmes handicapées et travailler à diminuer les risques de violence sexuelle commis à leur égard.

Socialement, le fait d'intégrer les femmes handicapées au marché du travail, leur permettant ainsi d'acquérir une plus grande autonomie financière et une fierté quant à leurs implications professionnelles, le fait d'offrir des services liés à leurs limitations qui soient plus accessibles et abordables ainsi que le fait d'intégrer les femmes au sein de leur communauté plutôt que des les laisser en institution apparaissent comme des avenues importantes «d'empowerment» pour ces femmes.

D'autres mesures préventives permettant aux femmes handicapées de connaître leurs droits et recours face à de mauvais traitements ou de la violence sexuelle, permettant la dispensation d'un programme d'éducation sexuelle adéquat ou assurant la recherche d'antécédents judiciaires pour les nouveaux employés peuvent également contribuer à améliorer les conditions de vie des ces femmes. La réponse des intervenantEs ou des organismes qui oeuvrent avec et auprès des personnes handicapées face à la violence sexuelle est également capitale. La violence est inacceptable. Elle ne doit pas être tolérée mais dénoncée.

En conclusion, toutes les femmes sont vulnérables à la violence dans une société qui la légitime et la banalise. Malheureusement, les femmes handicapées y sont socialement plus vulnérables. Il est de la responsabilité humaine et citoyenne de chacun et chacune de la démystifier, la dévoiler et la dénoncer!

Chantal Robitaille

Pour l'équipe du CALACS Châteauguay



La discrimination intersectionnelle

dans le domaine de la violence

Au cours des dernières décennies, il y a eu une sensibilisation accrue concernant la discrimination envers les personnes de groupes marginalisés. Cette conscientisation est principalement apparente au niveau académique. Toutefois, elle est également évidente au niveau communautaire et au niveau politique. Les statistiques montrent que les femmes dans tous les pays ont une plus grande expérience de la pauvreté, de la violence, etc. par rapport aux hommes dans leurs pays respectifs. Qu'arrive-t-il lorsque les femmes ont d'autres « caractéristiques minoritaires » comme les femmes handicapées, les femmes autochtones ou les femmes de minorités ethniques, linguistiques et raciales, les femmes de minorités religieuses, etc., ou les lesbiennes ? Il est devenu évident que toute l'histoire de la vie des femmes avec deux ou plusieurs « caractéristiques minoritaires » n'a pas été racontée. Donc, l'histoire des femmes telle qu'on la connaît n'est pas complète.

Quand une personne subit de la discrimination sur la base de plus d'une « caractéristique de marginalité » comme la race, le sexe, le handicap, l'homosexualité ou l'appartenance ethnique, la discrimination qu'elle subit est encore plus grande ou intense. Dans les années 1980, nous avons nommé cette forme de discrimination : « double oppression », « triple oppression » ou comme je l'ai fait dans mon projet d'études de maîtrise en travail social : « minorités multiples ». Quel que soit le nom qu'on donne à cette discrimination, les femmes qui ont ces caractéristiques additionnelles se retrouvent dans des positions sociales encore plus basses. Au fur et à mesure que les femmes de ces groupes ont commencé à raconter leur histoire de vie à la première personne (au JE), elles ont identifié une forme de discrimination subtile, systémique et bien ancrée dans les

institutions existantes. Conséquemment, les femmes handicapées, les femmes de couleur, les femmes autochtones, etc. se sont retrouvées continuellement au bas de l'échelle économique et avec une prestation de services inférieure et ce, malgré la création de « groupes spécifiques », comme les associations pour les femmes noires, les groupes de femmes handicapées qui visent à améliorer la situation ainsi qu'à apporter des changements aux lois et instaurer et améliorer les programmes qui s'adressent à ces femmes.

En continuant de parler de leur vécu, il est devenu clair que c'est le croisement des multiples couches liées à leur « statut minoritaire » (que la société a ainsi nommé) qui a créé cet unique désavantage. C'est un désavantage que les femmes blanches non handicapées et d'une orientation hétérosexuelle (femmes de « l'uni-minorité ») ne connaissent pas. Cette réflexion a également permis au reste de la société de comprendre qu'il est plus complexe que l'on pensait d'expliquer la discrimination.

La notion « d'uni-minorité » réfère au fait qu'une personne compte une seule « caractéristique minoritaire ». Dans le texte, le sexe ou le genre « femme » constitue en soi une caractéristique minoritaire.

Aussi, bien qu'il semble y avoir eu des améliorations dans la vie des femmes blanches non-handicapées (femmes avec une caractéristique minoritaire ou de « l'uni-minorité »), cela n'est pas le cas dans la vie des femmes qui ont plus d'une « caractéristique minoritaire ».

Cette forme plurielle de discrimination est subtile. Personne ne dit ouvertement « cette femme dans la rangée de droite en fauteuil roulant, noire, et semblant avoir des enfants, je ne l'embaucherais pas ».

Au même titre qu'il n'existe pas de lois ou de pratiques ouvertement ségrégationnistes ou encore qu'il semble naturel pour le gouvernement et les groupes sociaux d'assumer que, par exemple, l'embauche de 3% des femmes est suffisant pour atteindre le quota de l'équité entre les sexes. Cette façon de voir ne permet pas de reconnaître qu'une femme blanche non handicapée (femme de « l'uni-minorité ») a eu des privilèges dans sa vie qui se rapprochent davantage des privilèges accordés à un homme blanc qu'à une femme vivant avec un handicap, d'une autre origine ethnique ou d'une minorité raciale et/ou lesbienne.

Le point central de l'analyse intersectionnelle des discriminations repose sur la compréhension que l'addition et la combinaison de plusieurs caractéristiques « marginales ou minoritaires » (handicap, race, orientation sexuelle, etc.) amène autant d'expériences qui désavantagent ces femmes dans l'arène personnelle et sociale.

Une des raisons pour lesquelles cette discrimination intersectionnelle existe c'est que le système de services et les valeurs sociales ont été désignés pour répondre aux besoins d'une « majorité politique », une majorité qui représente dans l'ordre : les hommes blancs non handicapés, les autres hommes et les femmes blanches.

Les cas de violence

Dans les cas de violence par exemple, il faut reconnaître que historiquement les femmes de « l'uni-minorité » ont le plus souvent considéré les hommes comme

étant les seuls agresseurs et la violence fondée sur le sexe comme la forme prédominante de violence, celle qui est reconnue et de laquelle on s'est occupée. Conséquemment, les services mis en place ont été conçus pour lutter contre cette forme de violence. Cela n'a pas laissé de place à la prise en compte de la réalité des femmes handicapées dans laquelle les agresseurs sont le plus souvent des personnes qui occupent des postes de pouvoir payé par l'État, tels que les préposés de services travaillant à l'intérieur et à l'extérieur des institutions, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée. On compte aussi les membres de la famille incluant mais non exclusivement le conjoint.

Il y a une honte subtile à parler de certaines formes de violence comme celle commise par des membres de la famille naturelle et par des personnes qui sont payées pour offrir des services aux personnes handicapées.

Il y a un manque de connaissances et, dans certains cas, aucune « autorisation sociale » permettant aux préposés de services ou aux femmes handicapées de raconter ou dévoiler ces histoires. On excuse toujours la violence commise par les préposés de services ou par les membres de la famille en raison du fait que l'on croit qu'ils sont stressés face à leur lourde charge de travail. Cela n'est pas une raison pour excuser la violence ou les abus. D'autres solutions doivent être trouvées.

Si l'on souhaite trouver des réponses à la discrimination intersectionnelle, il faut développer une analyse inclusive des réalités vécues par les groupes de femmes qui vivent des situations ou des expériences « intersectionnelles », des réalités qui n'ont malheureusement pas su

trouver leur place précédemment. Il faut regarder :

- a) l'omission historique, autant sociale que politique, des groupes tels que les femmes handicapées (par les institutions sociales dominantes, communautaires et les groupes alternatifs);
- b) l'omission institutionnelle systémique ou le manque de connaissances sur les groupes qui vivent de multiples oppressions;
- c) comment la rigidité des structures ou des systèmes sociaux nous a tous enseigné à répondre aux besoins des personnes de « l'uni-minorité » et de ne pas tenir compte des différences et des besoins spécifiques des femmes qui vivent une réalité intersectionnelle.

Cela étant dit, nous avons besoin de mettre en place une structure souple qui permettra aux femmes vivant avec une combinaison de caractéristiques minoritaires de s'exprimer et d'essayer différentes avenues pour raconter leurs histoires. En mettant en place des moyens pour créer des structures souples, nous allons éviter les discriminations qui ont été expérimentées dans le passé.

Dans le domaine de la violence, cela signifie être plus souple dans la façon dont nous définissons la violence. Les définitions de la violence doivent inclure toutes les formes de violence que les femmes vivent. Nous devons reconnaître mais aussi respecter les femmes dans leur cheminement de vie, où elles en sont y compris au niveau de leurs croyances religieuses et vis-à-vis leur perception de leurs propres capacités en fonction de leur handicap.

Il faut enfin que les services qui sont mis en place pour répondre à la violence faite aux femmes comprennent et acceptent que l'agresseur peut être quelqu'un d'autre que le mari, l'amant ou le partenaire. L'agresseur peut être un

membre de la parenté, un père, un fils ou un frère. Il peut même être un membre du personnel médical ou un prestataire de services. Qui que soit l'agresseur, les services mis en place pour répondre à la violence doivent donner à toutes les

Aidez les femmes handicapées à lutter contre la violence institutionnalisée à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison.

femmes le même refuge.

Maria Barile,

Éco-Accès, Membre fondatrice d'AFHM conseil consultatif

Le Groupe Éco-Accès propose des ateliers, des consultations et des conférences qui abordent les aspects économique, environnemental et d'accessibilité liés au handicap. Le groupe offre également du counselling et peut être rejoint au 514-725-4123 ou via leur site web www.ecoaccess.info.

MARIA BARILE Mss.

Certificat sur situation de violence faite aux personnes handicapées. Offre consultation auprès des intervenantEs et counselling pour femmes handicapées victimes de violence.

Honoraire à discuter selon les besoins définis.

Eco-Access

7785 avenue Louis-Hebert
Montréal (Québec) H2E 2Y1
Téléphone : 514-725-4123



Des actions gouvernementales timides

pour les femmes issues de la diversité

La lutte contre la violence et les agressions sexuelles est une lutte collective et citoyenne qui nous concerne autant comme individus, comme membre de la famille et de la communauté. Contribuons individuellement et collectivement à cette lutte!

En 2001, le gouvernement du Québec a rendu publiques les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle ainsi qu'un Plan d'action 2001-2006 s'y rattachant. Par ces orientations, le gouvernement reconnaît le caractère socialement inacceptable et criminel des agressions à caractère sexuel.

La mise en oeuvre des orientations vise plus spécifiquement à encourager la dénonciation de ces crimes, à offrir des services d'aide et de protection mieux adaptés aux nombreux besoins des victimes, très majoritairement des femmes, des adolescentes, des enfants dans l'ensemble des régions du Québec, et à favoriser un meilleur encadrement des agresseurs sexuels afin de réduire les risques de récidive.

Le premier plan d'action ne prévoyait pas cependant des mesures spécifiques pour les femmes autochtones et les femmes des groupes les plus discriminés (immigrées et réfugiées, membres des minorités visibles et des groupes racisés, femmes vivant avec un handicap, lesbiennes).

Pour la sortie du deuxième Plan d'action gouvernemental, le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) a travaillé d'arrache-pied autant avec des femmes autochtones qu'avec une douzaine de groupes de femmes de la diversité pour élaborer des recommandations à porter à l'attention du gouvernement du Québec.

Des mesures spécifiques étaient donc attendues visant à rattraper le retard cumulé par les femmes et les adolescentes autochtones et les groupes

minoritaires absents dans le premier Plan d'action. Bien qu'il existe quelques avancées pour les femmes autochtones, puisque treize mesures spécifiques (sur un total de cent) les concernent directement, ce n'est pas le cas pour les autres groupes de femmes minoritaires.

Dans le Plan, seulement cinq mesures sont prévues pour les femmes immigrantes et réfugiées, trois mesures pour les femmes vivant avec un handicap et une seule mesure pour les lesbiennes. Ce faible nombre d'interventions n'est nullement suffisant pour faire face à l'ampleur et à la complexité des agressions sexuelles qui sont, chez ces femmes et adolescentes, la résultante d'un effet combiné du sexisme avec d'autres formes d'oppression telle que le racisme et l'handicapisme.

De plus, ce deuxième Plan d'action est silencieux en ce qui a trait aux femmes et aux adolescentes qui sont exploitées dans le milieu de la prostitution, les victimes de la traite et les gangs de rue. Les femmes qui ne souhaitent pas porter plainte à la police ne trouvent pas non plus dans ce Plan des mesures visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

L'analyse sociétale et politique des agressions sexuelles comme résultantes du patriarcat et des discriminations systémiques vécues par les femmes qui est bien campée dans les Orientations gouvernementales se trouve diluée dans ce deuxième Plan d'action. Nous notons également la dilution de la sexospécificité de cette problématique qui touche principalement les enfants, les adolescentes et les femmes.

L'accent mis particulièrement sur la dénonciation des agressions sexuelles à la police, sur le traitement des agresseurs et sur l'action des organismes oeuvrant dans le cadre du système judiciaire octroie à la judiciarisation une place accrue au détriment de l'aspect sociétal du fléau qu'est la violence sexuelle. Si cette orientation est maintenue, nous entrevoyons des impacts majeurs sur les droits des adolescentes et

des femmes de même que des reculs importants relatifs aux acquis durement obtenus et encore fragiles dans le domaine de la violence sexuelle.

*Pilar Barbal I Rodoreda
Pour le Regroupement québécois des CALACS*

Texte publié dans le Jumelé, automne 2008





Le volet pour l'inclusion des femmes handicapées

Depuis plusieurs années, le Centre d'aide Aqua-R-Elle est porteur d'un volet visant l'inclusion des femmes handicapées qui s'inscrit dans les orientations du Regroupement québécois des CALACS pour une inclusion réelle des femmes davantage discriminées.

Notre volet pour l'inclusion des femmes handicapées vise à poursuivre et déployer nos actions auprès des femmes handicapées et ce, dans nos trois volets d'action (intervention, sensibilisation et lutte). Considérant que les femmes handicapées sont plus vulnérables aux agressions à caractère sexuel et qu'elles doivent surmonter de nombreux obstacles, par exemple en matière d'accessibilité aux ressources, le Centre d'aide Aqua-R-Elle travaille à réduire l'écart entre les femmes davantage discriminées et celles de la majorité.

Faits saillants du projet depuis ses débuts

Au cours de la dernière année, nous avons regroupé toutes les activités qui ont été menées dans le cadre du projet et les avons accompagnées de nos réflexions. À l'automne 2007, nous avons finalisé la rédaction de ce rapport des activités et dès janvier 2008, en avons assuré la diffusion. Voici toutefois les faits saillants du projet depuis ses tout débuts...

- Formation d'un comité aviseur pour le projet;
- Conférence de presse et soirée d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées;
- Présentation au congrès du Regroupement québécois des CALACS

en collaboration avec La Maison des femmes sourdes de Montréal;

- Rédaction d'une revue de littérature qui fait le portrait des réalités vécues par les femmes handicapées en regard de la violence;
- Mise sur pied des ateliers d'expression par l'art;
- Adaptation d'outils d'intervention et d'information en braille et sur cassette audio;
- Production d'une vidéo sur la violence sexuelle faite aux femmes handicapées;
- Cours d'autodéfense pour femmes en fauteuil roulant et pour celles ayant une limitation fonctionnelle;
- Tournée provinciale de formation;
- Rédaction et distribution du rapport des activités du projet.

Ateliers d'expression par l'art

Les ateliers d'expression par l'art sont offerts prioritairement aux femmes ayant des limitations physiques et sont adaptés aux besoins particuliers de chacune des participantes.

Au cours de ces ateliers, les participantes ont l'occasion de s'exprimer sur différents sujets tels que le secret, l'amitié, les émotions et les limites personnelles, etc. Un temps est aussi réservé pour donner de l'information sur les agressions à caractère sexuel et, plus particulièrement, pour échanger sur les conditions de vie des femmes handicapées.

Les ateliers d'expression par l'art présentent la pertinence de faire appel à la créativité afin d'exprimer des émotions autrement difficiles à communiquer; ils offrent un espace privilégié pour s'exprimer. De plus, ils visent l'inclusion des femmes handicapées et tendent à les aider à accroître leur estime personnelle par la réalisation de projets créatifs. Enfin, le fait de participer à une activité en groupe est une occasion pour plusieurs d'entre elles de briser l'isolement, de verbaliser leur

vécu et de mieux comprendre les diverses formes de violence sexuelle.

Séminaire sur la violence faite aux femmes davantage discriminées

C'est le 14 mai 2008 que s'est tenu notre séminaire sur la violence faite aux femmes davantage discriminées. La tenue de cet événement, avec la présence de plus de 70 participants, fût très importante pour le Centre d'aide Aqua-R-Elle puisque depuis le début du volet Femmes handicapées et violence sexuelle, de concert avec le Regroupement québécois des CALACS, nous avons été amenées à travailler avec différents groupes aussi préoccupés par les conditions de vie de femmes vivant plusieurs discriminations. Cependant, il y a peu d'occasions de transmettre l'information et de susciter la réflexion et le partage avec un grand groupe d'intervenantes à la fois.

Ce séminaire avait pour objectif d'informer et sensibiliser les intervenantes provenant de différents milieux des réalités des femmes davantage discriminées. Nous souhaitons également que cette journée les outille dans leur travail auprès des femmes davantage discriminées et soit un lieu de partage et de réflexion sur notre position en tant qu'individues membre d'une organisation, d'une société.

Tournée de formation provinciale

Notre formation Femmes différentes mais femmes avant tout vise à assurer, dans le réseau des CALACS, la transférabilité de nos apprentissages et des outils développés depuis le début de notre volet pour l'inclusion des femmes handicapées. À ce jour, une vingtaine de centres ont reçu cette formation véhiculant les réalités et les besoins des femmes handicapées, expliquant leurs facteurs de vulnérabilité face à la violence et traitant de différentes approches d'intervention auprès de celles ayant un vécu d'agression à caractère sexuel.



Initiatives

... Suite de la page 15

Pour faire la différence, il faut que...tout le monde en parle!

Dans toutes nos actions, dans toutes nos représentations, nos interventions,... il est important de parler des agressions à caractère sexuel, d'informer les gens, de briser les tabous et de défaire les préjugés. En plus de tout cela, il est impératif de penser à ces femmes qui sont l'objet de plusieurs discriminations, d'informer les gens du fait qu'en raison de leurs conditions de vie, elles vivent davantage de violence que toutes autres femmes mais qu'elles, ces femmes handicapées, immigrantes, réfugiées, autochtones, présentant une déficience intellectuelle, etc. elles, elles n'ont pas les mêmes moyens pour le dire, pour se dire.

Josée Longchamps

Centre d'aide CALACS Victo

Source : textes rédigés par Isabelle Daigle, 2008



La Maison Isa : le souci d'entendre la voix des femmes vivant avec une déficience intellectuelle

Depuis 25 ans, la Maison Isa (CALACS) vient en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus victimes d'agression à caractère sexuel. Nous sommes préoccupées par le fait que les femmes vivant avec une déficience intellectuelle sont quasi absentes au sein de notre clientèle, alors que ce groupe est pourtant très touché par la problématique des agressions à caractère sexuel et d'autant plus vulnérable. En août 2004, La Maison Isa a fait une demande de subvention à la Stratégie nationale pour la prévention du crime afin d'effectuer une étude de besoins auprès de ces femmes, de leurs proches et des intervenantsEs

qui travaillent auprès d'elles. Dans le cadre de ce projet, nous avons collaboré avec l'Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS) dont le rôle a été de nous marrainer tout au long du processus.

Pour vérifier les besoins des femmes vivant avec une déficience intellectuelle, des proches et des intervenantsEs, nous avons décidé de mettre sur pied des groupes de discussion avec les personnes concernées. Nous avons invité plus de 100 personnes à participer à cette étude de besoins. Au total, 14 personnes ont été rencontrées par le biais de « groupes témoins ». Les résultats de cette étude représentent l'opinion des personnes interrogées. Leurs opinions et/ou leurs préoccupations demeurent parfaitement valides; par contre, on ne peut prétendre qu'elles rendent compte de celles de toute la collectivité ou de l'ensemble du personnel pour lequel les intervenantsEs rencontrés ont été porte-parole.

La Maison Isa a également voulu, par cette étude de besoins, se faire connaître davantage auprès des femmes ayant une déficience intellectuelle, des intervenantsEs qui travaillent auprès d'elles ainsi qu'auprès des proches qui côtoient les femmes ayant une déficience intellectuelle.

Voici les éléments majeurs qui sont ressortis de l'étude de besoins :

- les femmes vivant avec une déficience intellectuelle et ce, peu importe le degré de déficience, ont peu de ressources sociales et personnelles lorsqu'elles sont victimes d'agression sexuelle;
- l'éducation sexuelle auprès des femmes vivant avec une déficience intellectuelle est quasi absente;
- les besoins sexuels des femmes vivant avec une déficience intellectuelle ne sont ni entendus ni reconnus socialement;
- les proches et/ou la famille ont peu ou pas de support adéquat lorsque leur fille est ou a été victime d'agressions à caractère sexuel;
- les proches et/ou la famille ne connaissent pas les services offerts par la Maison Isa;
- la majorité des intervenantsEs interrogées ne savent pas comment dépister une agression à caractère sexuel et/ou reconnaître les conséquences spécifiques à cette problématique;
- la majorité des intervenantsEs interrogées ont peu de support lorsqu'elles interviennent auprès d'une femme ayant une déficience

intellectuelle, que ce soit au niveau de l'éducation sexuelle, de la prévention ou des agressions;

- plusieurs intervenantes interrogées ne connaissent pas les services offerts par la Maison Isa.

Cette évaluation des besoins devait mener à des actions concrètes. Nous avons donc recommandé, dans la phase deux du projet :

- que les intervenantes de la Maison Isa développent une expertise spécifique à la déficience intellectuelle, par de la formation, afin d'intervenir auprès des femmes ayant une déficience intellectuelle;
- que la Maison Isa se fasse connaître davantage auprès des intervenantsEs du milieu de la déficience intellectuelle, des parents et des proches et des femmes vivant avec une déficience intellectuelle;
- que les intervenantsEs en déficience intellectuelle soient outillés par la Maison Isa aux agressions à caractère sexuel tant pour faire le dépistage, l'intervention que la prévention;
- qu'un protocole soit conçu afin d'assurer un suivi adéquat entre la Maison ISA et une personne significative lors d'une intervention avec une femme ayant une déficience intellectuelle.

En conclusion, cette étude a permis d'établir des liens importants avec les organismes oeuvrant auprès des femmes vivant avec une déficience intellectuelle et des parents. Les participantes aux groupes de discussion ont pu connaître notre organisme et nous, leur réalité. De plus, le milieu de la déficience intellectuelle est très enthousiaste à l'effet qu'un organisme qui ne travaille pas spécifiquement avec cette clientèle démontre un intérêt et une volonté à offrir du support tant pour les femmes vivant avec une déficience intellectuelle que pour les intervenantsEs, les proches et ou la famille. Malheureusement, malgré ces constats et les besoins créés dans le milieu, la phase deux du projet a été refusée par le bailleur de fonds.

Marie-Claude Frenette
Intervenante

Implication sociale

La persévérance pour une plus grande réalisation de soi.

Il m'est arrivé très souvent de raconter mes expériences de vie, tant dans le milieu scolaire que lors de conférences. J'ai reçu une demande de les écrire, ce qui m'amène à réfléchir quant à mon évolution parmi et avec les gens de Châteauguay. Chaque individu a un parcours, à ce qu'on dit, clairement défini. Je ne connaissais pas le mien qui s'est avéré parfois facile, parfois aventureux, parfois téméraire, parsemé d'embûches lesquelles m'ont permis d'être ce que je suis aujourd'hui. En voici donc un résumé.

Je suis née dans le bas du fleuve où l'odeur de foin frais coupé me faisait titiller les narines. Mon enfance a été conduite par la routine de la traite des vaches et mes tours de tracteur avec mon père, brutalement interrompus par mon entrée à l'Institut Nazareth comme pensionnaire chez les Soeurs Grises afin de m'instruire en braille. Mes années scolaires ont été teintées de solitude à cause de l'éloignement de ma famille. J'étais, bien sûr, entourée de murs qui nous coupaient complètement de l'extérieur. Dans cette période, la proximité avec les autres, le manque d'intimité et la rivalité faisaient en sorte que je me retirais pour arrêter de subir les frasques de mes semblables. Plus tard, n'en pouvant plus, j'essayais d'acheter l'amour de mes pairs par des services rendus, des tâches ménagères qui m'étaient, comme par hasard, toujours rétribuées. Je me suis toujours sentie aussi seule. J'avais l'impression de renaître lorsque je retournais dans ma famille en juin et 15 jours pour la période des fêtes pour revenir ensuite à l'Institut et me sentir aussi désabusée et peu appréciée par les élèves. Les 11 années ont passé et, au bout de ce chemin sinueux, je ne savais absolument pas ce qui m'arriverait sauf que dans le plus profond de mon être, je voulais évoluer dans un monde où j'aurais une place qui était, à l'époque, loin d'être acquise.

En juin 1976, méconnaissante de la vie et avec l'insouciance de la jeunesse, je suis arrivée à Châteauguay où j'ai commencé à avoir une vie, mes premiers amis et mes

premiers défis comme femme handicapée visuelle. Je me suis laissée porter par l'implication sociale. Je ne connaissais pas mes besoins puisque les gens et les circonstances ont décidé que je n'en avais pas. Donc, lorsque venait le temps de m'extérioriser, j'étais complètement dépourvue, timide et tremblante devant le fait de devoir absolument le faire. J'enviais alors ceux et celles qui avaient cette facilité d'expression leur permettant de s'extérioriser aussi facilement...

À travers mon cheminement, j'ai occupé plusieurs emplois dans l'environnement des personnes handicapées lesquels m'ont donné une qualité de vie supérieure, une valorisation et une confiance me permettant de me réaliser comme individu à part entière.

Mes implications sociales se sont avérées positives. Aussi démunie que j'étais à mon arrivée ici, aussi forte je suis devenue 32 ans plus tard. La persévérance m'a très bien servie et la patience m'a conduite vers un accomplissement de soi qui me permet aujourd'hui de prendre une place pour laquelle j'ai travaillé extrêmement fort, tout autant pour la conserver.

Le fait d'être une femme et par surcroît handicapée m'a forcée à déployer beaucoup plus d'efforts qu'une autre personne dite « NORMALE ». Le fait de « sortir du garde-robe » a été ma meilleure initiative; elle m'a ouvert les portes afin que je puisse me réaliser comme femme qui a des besoins, des préoccupations, des droits et des liens d'appartenance.

J'encourage toutes les femmes à persévérer dans l'accomplissement de soi. À mon sens, c'est la meilleure perspective d'espérance en l'avenir que quelqu'un puisse se donner. Nous avons la clé de la réussite. Il n'en tient qu'à nous de déverrouiller la confiance pour qu'elle s'intègre peu à peu et devienne une clé de démarrage pour notre avenir. Bonne chance à toutes! *Huguette Roussel*

Le bénévolat : une richesse partagée

Atteinte de sclérose en plaques et handicapée visuelle depuis sept ans, j'ai commencé à faire du bénévolat il y a 13 ans déjà. C'est à l'école primaire de mes trois enfants que j'ai déposé mon cœur et

lorsque j'ai commencé à perdre de ma vision, j'étais déjà bien impliquée : présidente du conseil d'établissement, sur le comité d'animation avec l'équipe d'enseignants, responsable des levées de fonds, J'ai continué et c'est le personnel, les parents ainsi que les 300 quelques élèves qui ont été les témoins des premiers balbutiements de mon adaptation.

J'ai profité de ce que je vivais pour mettre sur pied un projet de sensibilisation sur le handicap visuel et j'ai eu le plaisir de le présenter dans plusieurs classes. Toutes ces personnes et ces jeunes que j'ai côtoyés durant dix ans, ont marqué ma vie et j'ose croire que j'ai marqué la leur. J'ai pris ma « retraite » de l'école il y a trois ans et je m'implique maintenant dans d'autres sphères. J'ai, certes, beaucoup donné mais j'ai reçu et appris tellement plus.

Faire connaître le CALACS et discuter de la problématique de la violence faite aux femmes vivant le handicap, qu'il soit mental ou physique, voilà l'objectif des conférences auxquelles j'ai collaboré avec l'organisme l'automne dernier. Au cours des conférences, nous avons rencontré des femmes et aussi des intervenantEs du milieu, ce qui a amené des réflexions et des échanges très intéressants sur le sujet, sujet encore trop tabou dans notre société.

Je crois, personnellement, qu'il faut davantage en parler et éduquer nos jeunes afin de prévenir ces abus qui, malheureusement, touchent encore trop de femmes. Pour plusieurs, l'isolement, la lourdeur du handicap et la mobilité restreinte en font des femmes plus vulnérables et c'est pourquoi plus ces abus seront dénoncés, plus les gens seront sensibilisés et intolérants face à ces gestes, plus vite cette « loi du silence » sera totalement brisée, et plus vite ces abus perdront leur pouvoir. Je suis femme vivant le handicap et je suis fière, fière de qui je suis.

Au plaisir de vous croiser.

Karine Desroches



Devenir membre du CALACS Châteauguay

ça vous intéresse?

Comme vous avez été à même de le lire dans d'autres articles, notre centre a vu le jour grâce à des militantes et par conséquent, le militantisme a toujours été très important tant pour l'équipe de travail en place que pour notre Collective qui est l'instance décisionnelle au CALACS.

Dans nos 30 années d'existence, plusieurs militantes ont participé et organisé différentes activités, d'autres ont assisté à des manifs dans les rues ou ont exécutés de nombreuses tâches cléricales et autres, certaines ont fait de l'intervention ou ont siégé sur notre collective, etc.

Nous reconnaissons qu'il est bien d'être bénévole donc de donner gratuitement de son temps, sans y être obligé, mais celles qui s'engagent ou qui se rallie à notre cause, nous préférons les appeler des « militantes », car elles agissent et luttent contre la violence qui est faite aux femmes et particulièrement contre la violence sexuelle. La contribution de nos militantes a été une pierre angulaire dans tout le développement du centre.

Le militantisme étant un dossier prioritaire depuis, déjà quelques années, nous a amenés à réserver plus de temps pour recruter, former, encadrer le militantisme, mais également dans la reconnaissance de l'implication et de l'investissement personnel de nos militantes.

Aussi, le souci de l'inclusion et de la représentativité de toutes les femmes de la communauté sans discrimination en raison de l'appartenance ethnoculturelle, religieuse, de l'orientation sexuelle et du



handicap, a toujours été présent. Force est d'admettre que nos militantes sont davantage des femmes blanches, hétérosexuelles, de religion catholique et en grande majorité vivant sans handicap.

Il y a maintenant deux ans, nous avons décidé de nous « attaquer » à ce problème, car nous considérons que chaque femme, sans égard à toute forme de discrimination, peut nous apporter un éclairage nouveau par son expérience de vie qui parfois, comporte plus de difficultés en raison de la condition qui lui est particulière. Bien que notre désir est toujours d'inclure toutes les femmes tant dans notre structure que dans nos activités, nous avons opté pour mettre des efforts particuliers à rejoindre les femmes vivant avec un handicap physique.

Nous voulons offrir à ces femmes un lieu d'implication sociale, un lieu d'apprentissage et de reconnaissance de leur capacité, un lieu où elles pourraient contribuer à des réalisations et des projets concrets en lien avec la problématique des agressions à caractère sexuel auxquelles, elles sont d'autant plus vulnérables en raison de leur isolement, de leur manque d'autonomie physique et parfois économique également.

Notre désir est également de leur offrir un lieu où elles peuvent se réaliser, où elles peuvent participer à dénoncer, oeuvrer à apporter des changements sociaux et à prendre part aux décisions. L'obtention d'une subvention du Réseau de l'action bénévole du Québec nous a permis de faire plusieurs contacts et de faire de grandes avancées pour l'atteinte de notre

objectif.

Au CALACS, chaque femme peut s'impliquer, dans la mesure de ses intérêts, de ses connaissances ainsi que de ses capacités et il y a certainement une de nos trois catégories de membres qui vous conviendrait sûrement, d'autant plus qu'il n'y a **aucuns frais d'adhésion**.

Les trois catégories sont :

- Les **membres militantes** (votantes) sont des femmes adultes qui agissent en leur nom personnel et qui participent à des activités et/ou à leur réalisation. Elles doivent avoir suivi à l'interne une ou des formations jugées opportunes par l'organisme afin de s'impliquer dans les activités telles que : siéger à la Collective, (qui est l'équivalent d'un conseil d'administration, mais sans hiérarchie), faire de l'intervention individuelle ou de groupe, participer à l'élaboration du bulletin interne, participation à différents comités de travail, etc. Les formations se donnent habituellement à l'automne de chaque année, mais peuvent également être données "à la carte", donc en fonction des connaissances à parfaire ou à acquérir.
- Les **membres solidaires** (non-votantes) sont des femmes et des adolescentes (14 ans et plus) qui agissent en leur nom personnel et qui sont intéressées à soutenir et/ou à collaborer à l'avancement de la cause de la problématique des agressions à caractère sexuel sans pour autant devenir membres militantes de l'organisme. Les membres solidaires

peuvent faire différentes tâches cléricales telles que : photocopies, recherche de textes pour les femmes aidées, retranscription de textes, tenue et mise à jour des fiches de ressources, envois postaux, pose d'affiches, participation à des manifs ou des marches, etc...

C'est la catégorie que choisit, dans un premier temps, la majorité des nouvelles membres. Cela vous offre l'opportunité de recevoir notre bulletin interne *De Connivence* et aussi d'être informé par rapport à toutes les activités du centre incluant les dates de formation pour celles qui désirent ensuite devenir membre militante.

- Les **membres sympathisants** (non-votants) sont des hommes ou des adolescents (14 ans et plus) qui agissent en leur nom personnel ou encore des groupes désirant appuyer la cause de la problématique des agressions à caractère sexuel.

Vous avez envie de changements sociaux? Vous avez envie d'y participer, d'y contribuer? Et bien, voilà une occasion de vous impliquer!

Contactez dès aujourd'hui la responsable du dossier militantisme...

Carole Cayer
Pour l'équipe de
CALACS Châteauguay

« Du fait qu'un petit groupe de personnes engagées et sérieuses puissent changer le monde, il ne faut pas douter. À vrai dire, on n'y est jamais parvenu autrement. »

Margaret Mead, *Antropologue*



Ressources du milieu



SEMO Montérégie

Comité régional d'intégration au travail (CRIT) inc.



Service de développement
d'employabilité de la Montérégie inc.

Le Comité régional d'intégration au travail (C.R.I.T./SEMO Montérégie) et le Service de développement d'employabilité de la Montérégie (S.D.E.M.) sont deux organismes partenaires à but non lucratif partageant une mission commune, celle de favoriser la formation et d'offrir un service spécialisé de retour au travail des personnes vivant avec diverses limitations.

Depuis plus de 20 ans, nous déployons toute notre énergie à permettre annuellement à plus de mille personnes, vivant avec une déficience, de trouver leur place sur le marché du travail. Le terme de personne handicapée désigne : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Il s'agit donc de personnes ayant une déficience physique, neurologique, sensorielle, auditive, intellectuelle et/ou psychique.

Nous croyons que les personnes handicapées ont droit à une pleine et entière accessibilité au marché du travail. Nous nous distinguons par notre implication dans l'intégration en emploi des personnes handicapées en Montérégie, soit par deux volets : le programme de stage et le volet emploi. Nous développons et maintenons des liens de collaboration avec différents partenaires du milieu préoccupés par la réalité des personnes handicapées tels que : des maisons d'enseignement, des organismes publics et le milieu communautaire et ce, afin de créer des opportunités d'emplois et de formations diversifiées pour notre clientèle. Plusieurs formations adaptées aux personnes handicapées ont été mises sur pied dont : horticulture, assemblage de matériel électronique, massothérapie, agent(e) de bureau et aide général en reliure et sérigraphie.

En plus de répondre aux besoins de la clientèle dans leur démarche d'intégration en emploi, l'organisme s'implique activement auprès des

employeurs afin de les sensibiliser et de les informer de la condition des personnes handicapées. Notre but est de lutter contre les préjugés et la méconnaissance de la réalité de leur vécu. Par cette conscientisation, nous désirons informer les employeurs des avantages à embaucher une personne handicapée.

Nous avons pignon sur rue dans 9 municipalités de la Montérégie et nous faisons partie du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH). Par le biais de ce regroupement qui se situe à l'échelle provinciale, nous avons pu être un levier de changement dans nos communautés.

Je vous invite donc à visiter notre site internet www.sdem-semo.org et à nous contacter si vous avez des questions concernant le type d'aide que vous pourriez recevoir ou tout autre sujet en rapport avec les personnes handicapées.

Christiane Paquette
Conseillère aux partenaires Semo-Sdem



Qu'est-ce que l'APHRSO ?

Située à La Prairie, l'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) est un organisme communautaire autonome qui a vu le jour en 1980 et dont la mission est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées résidant sur notre territoire.

Territoire desservi :

Candiac, Delson, La Prairie, St-Constant, Ste-Catherine, St-Mathieu et St-Philippe

Les services offerts à nos membres sont :

- services d'écoute et de soutien;
- références sur les services disponibles pour les soutenir;
- support et accompagnement ponctuel au besoin;
- soutien technique disponible (formulaires gouvernementaux, représentation, etc.);
- ateliers, conférences, rencontres d'informations portant sur différents sujets d'intérêt;
- diffusion de notre journal interne.

L'APHRSO offre également une grande variété d'activités de loisirs à ses membres pour favoriser leur intégration sociale : activités sportives, socioculturelles et artistiques.

Les services offerts à la population en général et aux partenaires du milieu :

- Services d'écoute et de références;
- Soutien et participation dans différents dossiers permettant de favoriser collectivement l'intégration sociale des personnes handicapées;

- Promotion et défense des droits dans les dossiers touchant les personnes handicapées;
- Centre de documentation : livres, documents, dépliants, vidéos traitant de la problématique des personnes handicapées (à consulter sur place);
- Conférences et rencontres de sensibilisation et d'informations (écoles, milieu de travail, municipalités);
- Site internet.

Peut devenir membre de l'APHRSO :

Toute personne handicapée, les membres de leur famille et/ou toute personne sensibilisée à la cause, résidant sur le territoire desservi et dont l'adhésion aura été acceptée par le Conseil d'administration.

Pour de plus amples informations, contacter l'APHRSO au (450) 659-6519 ou visitez le site internet au www.aphrso.org

Nancy Côté
Directrice



La Rescouse : Regroupement de parents de personnes handicapées

La Rescouse est un organisme sans but lucratif très impliqué sous-régionalement en Montérégie. L'organisme représente les parents naturels d'enfants ou d'adultes handicapés intellectuels et/ou physiques.

L'organisme offre des services d'écoute active, de relation d'aide, de références et de conseils. Il offre également des services d'entraide, de répit à domicile et de sou-

tien dans les différentes démarches entreprises par les parents pour l'obtention de services ou l'amélioration des ressources du milieu. Il rend disponible une banque de personnes-ressources pour du dépannage et du gardiennage ainsi que des familles de répit. Il organise différentes activités : groupes de discussions, cafés-rencontres ponctuels, soupers à thème, etc.

L'information, la formation, la promotion et le soutien des familles sont les bases même de notre existence comme

regroupement. Si le développement d'une qualité supérieure de ressources adaptées vous préoccupe, contactez-nous (450) 692-1521.

Suzie Brunelle
Coordonnatrice



Le RUTAC, qu'est-ce que c'est?

C'est un regroupement qui a vu le jour en 1995 et qui a été incorporé en 1997. Sa mission première est de défendre les droits des personnes handicapées utilisatrices du transport adapté dans les villes de Châteauguay, Mercier, Ville de Léry, Maple Grove, et Beauharnois.

Le conseil d'administration est composé majoritairement de personnes handicapées utilisatrices du transport adapté. L'essentiel est d'être en mesure de comprendre le vécu des utilisateurs et d'être en mesure d'intervenir en cas de plainte, d'assister les membres dans le processus de plainte, de les sécuriser dans leur peur de perdre leur unique moyen de transport.

L'embauche de Mme Lucie Jacob, agente de développement, permet au RUTAC d'oeuvrer dans le sens de l'ouverture vers la population handicapée et l'atteinte des objectifs de défense des droits. L'organisme est subventionné par le SACAIS ce qui permet depuis avril 2008 d'être en mesure de diversifier nos actions et d'aller plus avant auprès des instances municipales et gouvernementales dans le respect des droits des personnes handicapées.

Dans ce même esprit, nous travaillons conjointement avec la Ville de Châteauguay et le CITSO à la structuration du transport vers Montréal, Laval (via une correspondance) et la Rive-Sud. Nous sommes soucieux d'arriver à des résultats concluants avec des moyens les plus efficaces possibles afin que chaque personne utilisatrice de ce transport soit desservie le plus adéquatement possible. Nous y veillons avec vigilance.

Nous intervenons aussi dans le cadre de l'accessibilité tant dans les édifices

publics, les édifices municipaux que dans les commerces. La sécurité dans les déplacements sur la voie publique fait aussi partie des revendications. Une personne qui se déplace par ses propres moyens ou en transport adapté doit se sentir en sécurité et autonome dans ses déplacements.

Le RUTAC est la voix des personnes handicapées désireuses de se faire entendre. Il suffit de faire appel au RUTAC au (450) 201-1739 pour une demande d'informations, pour devenir membre ou pour une écoute de vos besoins. Nous sommes là pour vous.

Huguette Roussel
Présidente du conseil d'administration

La liste des ressources suivantes n'est pas exhaustive. Elle s'appuie principalement sur le territoire desservi par notre organisme. Les organisations qui ont un mandat montérégien sont inscrits également dans cette liste.

Association Montérégienne de la surdité (AMS)

Il s'agit d'un organisme à but non lucratif d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec une surdité en Montérégie et leurs proches. Il vise à offrir des services pour briser l'isolement (entre autres des activités de loisirs), à promouvoir les droits de ces personnes et à sensibiliser la population.

450-346-6029

Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie

La mission de l'organisme consiste à permettre à l'individu le maintien et la conservation de son autonomie, et contribuer à son développement comme personne en ce qui concerne le niveau physique, affectif, intellectuel ou social.

450-446-1111 ou 1-877-661-2822

Atelier des Petits Pas

Notre mission en est une d'insertion sociale faisant la promotion du travail créateur comme source de fierté et de valorisation de la personne, pour une clientèle de 16 ans et plus ayant une déficience intellectuelle.

450-699-5866

Centre Dysphasia

L'organisme offre des services d'accompagnement, de relation d'aide et d'éducation à des personnes ayant une déficience ou des troubles du langage et de la parole dans le but d'améliorer leur qualité de vie personnelle et professionnelle.

450-638-4994

Centre d'entraide et de répit Aux Pignons Verts

Il s'agit d'un milieu d'entraide et de répit. Le but est d'aider les enfants (les enfants autistes, ceux qui ont des troubles envahissant du développement, de la dysphasie, des problèmes de langage non spécifiés ou des problèmes de motricité) dans leur développement global, psychomoteur, cognitif, langagier et dans le développement d'habiletés sociales. La mission du centre est de tout mettre en oeuvre afin de favoriser le développement de la qualité de vie et l'épanouissement de ces enfants ainsi que de leurs familles et fratries.

450-659-0409

Centre Montérégien de réadaptation

Le travail du centre consiste à dispenser des services d'adaptation-réadaptation et d'intégration sociale aux personnes qui présentent une déficience motrice, auditive, du langage ou de la parole, ou des incapacités physiques découlant d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement.

450-692-3171

Institut Nazareth et Louis-Braille

L'institut est un centre de réadaptation spécialisé en déficience visuelle qui offre une gamme complète de services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

450-463-1710

Mouvement Action Découverte

Il s'agit d'un centre éducatif de loisirs pour personnes handicapées qui favorise leur cheminement individuel et collectif vers une intégration épanouie. L'organisme offre des activités sportives et culturelles ainsi que des services de répit divers.

450-698-3361

Regroupement des personnes handicapées de Beauharnois

L'organisme regroupe les personnes handicapées pour organiser des loisirs.

450-429-4442

Répit TED-AUTISME Montérégie

La mission de l'organisme consiste à offrir des fins de semaine de répit ainsi que l'intégration et la reconnaissance des droits des personnes ayant un trouble envahissant du développement et de l'autisme.

450-443-7335

Service de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR)

L'organisme offre des services de soutien spécialisés en contexte d'intégration communautaire, d'intégration résidentielle et d'intégration au travail. Il donne des services de soutien spécialisés à la personne (accès, évaluation, orientation), à la famille et aux proches ainsi qu'aux partenaires de différents secteurs.

450-692-1010

Transport ACCES Inc.

Il s'agit d'un service de transport en commun adapté aux personnes handicapées.

450-699-8414

Zone Loisir Montérégie

L'organisme a pour but de développer, promouvoir, sensibiliser, informer, défendre, concerter et ce, dans tous les aspects de l'intervention de loisir pour les personnes handicapées.

450-771-5005



CALACS CHÂTEAUGUAY

Case postale 47030
Châteauguay, Québec J6K 5B7

Téléphone : 450.699.8258
Télécopieur : 450.699.7295
Courriel : info@calacs-chateauguay.ca

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Our centre is open from Monday to Friday from 9h to 5h.



Date de publication : décembre 2009

Publication réalisée grâce à :



Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec



La réalisation de ce document
a été rendue possible grâce à
l'appui de Réseau de l'action
bénévole du Québec.

Membres de l'équipe du CALACS

Collaboration au bulletin : Carole Cayer, Chantal Robitaille, Maria Pilar, Hug, Karine, Josée L., M-C Frenette, 4 groupes

Correction : Martine L